

L'eau, un équilibre toujours fragile



Si les conditions climatiques, surtout la pluviométrie de ce début de saison, sont sans commune mesure avec les années précédentes, la nécessité d'anticiper les situations de sécheresse est tout de même au cœur des préoccupations.

Vers de nouvelles règles **de gestion de la sécheresse** sur la Durance et le Verdon

Le dernier, la publication d'un Arrêté cadre interdépartemental (ACI) pour gérer les sécheresses sur la Durance, le Verdon (et la Siagne) a été promulgué (voir *L'Espace Alpin* n°433). Ce texte manquait de précision et cela a mené la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) Paca à proposer des restrictions en 2023 alors que la situation ne le justifiait pas. La profession agricole n'ayant pas été entendue lors de l'élaboration du texte et consultation du public, la FRSEA avait alors décidé de porter un recours gracieux suivi d'un

recours administratif, toujours en cours.

En parallèle, le constat sur le texte adopté étant partagé, la Dreal Paca a lancé un travail d'élaboration d'un nouvel arrêté qui viendra abroger l'arrêté actuel de juin 2023. Et, il ne s'agira certainement pas d'ajustements mineurs.

Ne sont plus concernées que les ressources stockées soit les barrages, le canal EDF, les cours d'eau et la nappe de Crau (selon la période) (voir carte ci-contre).

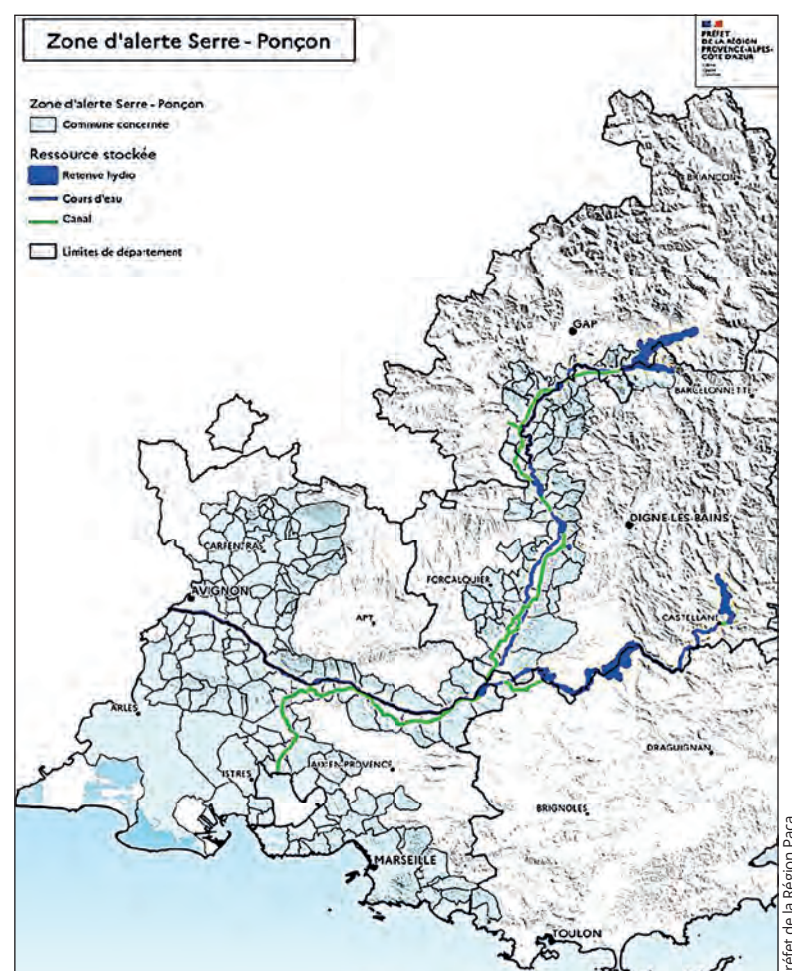
Les prélèvements en nappe d'accompagnement sont donc toujours traités à part. La simplification ad-

ministrative promise, notamment après les manifestations agricoles, ne semble donc pas s'appliquer à la gestion de la sécheresse.

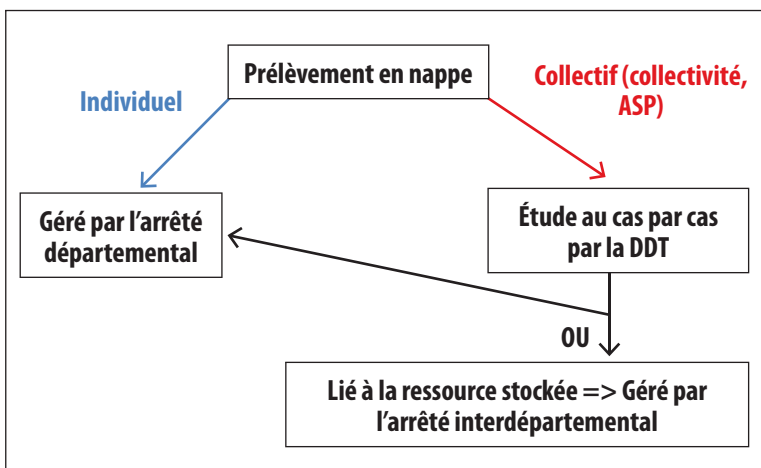
En effet, la Dreal propose une étude au cas par cas pour les prélèvements en nappe mais uniquement pour les prélèvements collectifs afin de ne pas avoir trop de demandes à traiter. La situation peut donc être résumée comme ceci (voir graphique). Il est difficilement compréhensible que des questions se posent pour les prélèvements en nappe en particulier pour la Durance alors que toute la nappe de Crau a été intégrée. De plus, sans mise en cohérence des restrictions, à ce stade, les prélèvements individuels et collectifs pourraient ne pas être traités de la même manière !

Tous les usages ne sont pas concernés par ce texte. Les usages d'« agrément » hors les usages collectifs pour favoriser/maintenir des îlots de fraîcheur (les parcs et stades marseillais notamment) sont exclus. Cela ne veut pas pour autant dire qu'ils ne seront pas restreints, il faudra juste se reporter aux textes départementaux.

Dans ce contexte, comment espérer faire et comprendre et communiquer sur la gestion de la sécheresse ?



Carte de la zone d'alerte de la retenue de Serre-Ponçon.



Schématisme de la procédure pour les prélèvements en nappe.

La question des indicateurs a été le principal point d'achoppement car l'arrêté interdépartemental doit surtout permettre de gérer un risque de ne pas remplir les barrages ou de les déstocker trop rapidement. Ainsi, deux périodes avec des indicateurs et seuils différents sont distinguées : la période de remplissage (avril-juin) et la période de déstockage (juillet-octobre).

La profession agricole s'est opposée à des prises de restrictions basées sur une cote de référence qui risquait d'être assimilée à une cote de compatibilité touristique avec une valeur réglementaire. Le choix semble s'orienter vers un indicateur statistique sur la probabilité d'atteindre une certaine capacité de remplissage.

Des ajustements à faire

Le risque de déstockage de la réserve agricole de la Commission exécutive de la Durancie devient également un indicateur applicable à tous les usagers, même ceux qui ne bénéficient pas de cette réserve de 200 millions de m³ (utilisable entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre). La plage horaire d'interdiction d'aspersion en journée (11 h-18 h en alerte ou 9 h-20 h en alerte renforcée) est toujours un point de désaccord.

Pour les usagers des Associations syndicales de propriétaires (ASP), cette restriction horaire pourra être supprimée si un autre mode de gestion est proposé par l'ASP et validé par l'administration. Par contre,

il est important de noter que ces restrictions horaires s'appliqueront aux usagers du réseau de la SCP. La prise en compte des efforts déjà réalisés par certains gestionnaires de réseaux multi-usages pour réduire leurs prélèvements est, cependant, une bonne chose. Le niveau de restriction pourra être diminué en tenant compte des usages économes en eau et des usages prioritaires.

À l'heure actuelle, et comme indiqué par le préfet des Alpes-de-Haute-Provence lors du CREi du 2 mai dernier, la version actuelle de l'ACI va être soumise à la consultation du public dans les prochains jours.

Ensuite, une fois la version de l'ACI consolidée et validée, la publication de l'arrêté nécessitera une mise en cohérence des arrêtés cadres sécheresses départementaux qui sera peut-être une nouvelle occasion de discuter de certains points. Cette mise en cohérence explique notamment que dans les Alpes-de-Haute-Provence, les travaux préparatoires ont été suspendus.

Au-delà des discussions sur le positionnement de ces curseurs, l'objectif est de s'assurer que les restrictions ne seront prises que lorsque la situation le nécessitera réellement.

Il faudra également s'assurer que les restrictions appliquées par les usagers ont un impact réel sur l'amélioration ou à minima la non-détérioration de la situation. Rendez-vous est donc donné l'année prochaine pour le prochain point d'étape. ■

F.G. et J.L.

Les financements mobilisables pour les projets d'hydraulique agricole

1. Sécuriser l'accès à l'eau des exploitations agricoles : l'appel à projet du fond d'investissement en hydraulique agricole (MASA).

Cet appel à projet vise à sécuriser l'accès à l'eau des exploitations agricoles et à rendre celles-ci plus résilientes pour garantir la souveraineté alimentaire. Un premier appel à projet vient de se clôturer au 15 mai, et peu de candidats ont pu y participer en raison des contours encore trop flous et de sa mise en application encore incertaine de la part des services de l'état notamment au niveau de la sélection des dossiers. Parmi les questions à soulever : faut-il des projets avec des autorisations préalables, quel est le taux d'intervention pour les projets individuels et comment seront priorisés et sélectionnés les dossiers parmi tous les projets à l'échelle nationale ? Des réunions de travail avec les services de l'Etat sont prévues pour répondre à ces questions et préparer le second appel à projet attendu à l'automne 2024.

Contact :

• Pour les Alpes-de-Haute-Provence :
Fabienne Guyot, fguyot@ahp.chambagri.fr
et Agathe Siracuse, asiracuse@ahp.chambagri.fr

• Pour les Hautes-Alpes :
Victor Gouy, victor.gouy@hautes-alpes.chambagri.fr et
Hervé Moynier, herve.moynier@hautes-alpes.chambagri.fr

2. Le Contrat de transition (Feader/ Région Sud-Paca)

Un nouvel appel à projet « Contrat de Transition » a été lancé par le Conseil régional le 23 avril et se clôturera le 2 juillet. Ce dispositif permet de financer le matériel économe en eau (goutte à goutte, micro-irrigation), les outils d'aide à la décision de pilotage de l'irrigation, ainsi que les systèmes de récupé-

ration d'eau de pluie, à partir de 10 000 € d'investissement. La demande d'aide doit être réalisée avant de signer le moindre devis ou bordereau de commande.

Lien sur l'AAP-Feader : <https://europac.maregionsud.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=7301A-241>

Deux nouveautés notables par rapport à l'appel à projet 2023 :
- Les demandes doivent être déposées sur la plateforme Europac

- La réalisation d'un diagnostic de durabilité, obligatoire en 2023, n'est plus obligatoire en 2024. En revanche, reste obligatoire l'élaboration d'un plan d'action (annexe 2b) qui doit faire apparaître un score minimum de 70 points pour être éligible à l'aide

La chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence propose un accompagnement pour l'élaboration du plan d'action. Cet appui sera effectué après réception d'une demande d'intervention et sera facturé à l'heure (79 € HT/h).

Les conseillers chargés de l'appui à la réalisation de ces plans d'action sont :

• Dans les Alpes-de-Haute-Provence :
Productions végétales : Émilie Siri, esiri@ahp.chambagri.fr
Productions animales : Antoine Flores, aflores@ahp.chambagri.fr

• Dans les Hautes-Alpes s'adresser directement à la chambre d'agriculture au 04 92 52 53 00

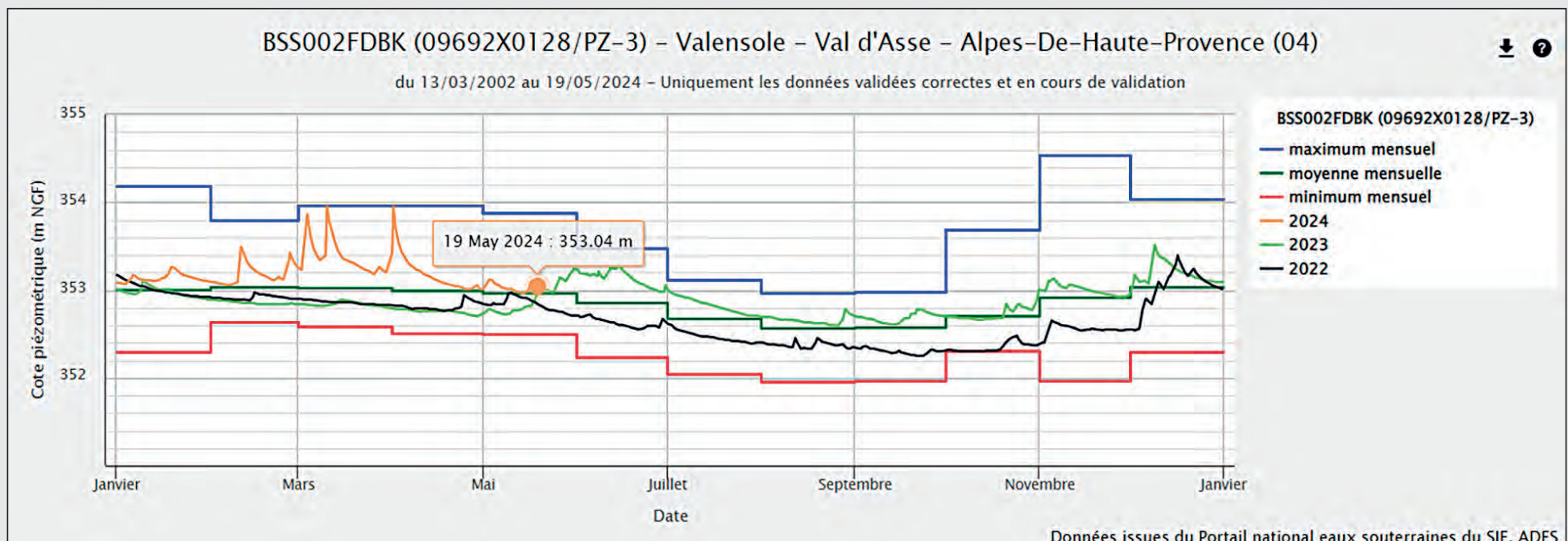
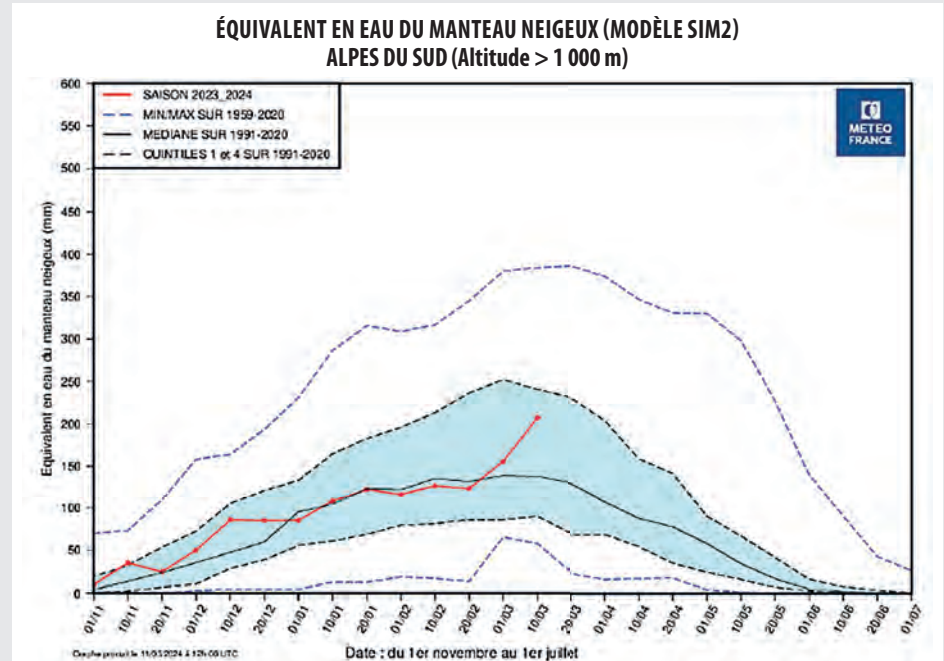
Pour toute question relative à l'éligibilité des investissements, à la procédure Internet Europac, aux pièces complémentaires, contacter le Conseil régional (antenne de Digne-les-Bains) : Mélanie Ferrand, mferrand@maregionsud.fr, ou Tél. : 04 88 73 78 84

Un bon niveau de ressource en démarrage de saison

La fin d'hiver et le début du printemps ont été particulièrement pluvieux. Le mois de mars a été le mois de mars le plus pluvieux jamais enregistré sur la plupart de stations météo. Si la Police de l'eau n'a pas encore communiqué les débits des principaux cours d'eau du département des Alpes-de-Haute-Provence, les nappes montrent des niveaux hauts comme la nappe de l'Asse au niveau du val d'Asse (sur le graphique ci-dessous) et le Colostre quasiment à sec depuis deux ans, recoule à Riez !

Du côté des barrages, la situation est également bonne. Beaucoup se sont émus de la forte baisse de Serre-Ponçon il y a quelques semaines mais c'est précisément pour anticiper les apports importants à venir avec la fonte du manteau neigeux. EDF, exploitant du barrage hydroélectrique du lac, estime ainsi que la quantité de neige représentera, une fois fondue, un volume de 1,2 milliard de mètres cube d'eau, soit l'équivalent de la capacité totale du lac de Serre-Ponçon (voir graphique ci-contre).

Mardi 21 mai, une réunion d'information à l'initiative de la DREAL a eu lieu afin d'informer les principaux usagers concernant la stratégie « inédite » d'EDF face à cette situation. Il y a été déclaré que : « compte tenu de la situation hydrologique particulière de ce printemps 2024, avec des prévisions d'apports aux retenues de Serre-Ponçon et Castillon d'ici au 1^{er} juillet largement excédentaires, EDF souhaite pouvoir procéder, par anticipation, à des ouvertures préventives, progressives et maîtrisées des vannes des barrages sans attendre un état de veille ou de crue. Ce levier - à savoir des lâchers non énergétiques exceptionnels hors consignes -, doit permettre d'accueillir les futurs apports d'eau dans les retenues de tête. EDF n'activera ce levier qu'en cas de besoin, au regard de l'évolution du niveau de la retenue, de la dynamique de fonte, de la trajectoire de remplissage et des apports restants attendus. Il sera limité au strict nécessaire ».



Niveau des nappes phréatiques dans le val d'Asse.

Modernisation des réseaux, projets de substitution et de stockages, économies d'eau et pilotage... Le temps des bilans, et des perspectives

L'année 2024 s'annonce comme une année de bilans mais aussi une année tournée vers de nouvelles perspectives en matière de financements mobilisables en hydraulique agricole.

À l'heure où les derniers projets financés dans le cadre de la programmation Feader précédente (2016-2022) sont en cours de finalisation pour être soldés avant la fin de l'année, il est également temps de dresser un bilan de ces projets et des financements qui ont pu être mobilisés.

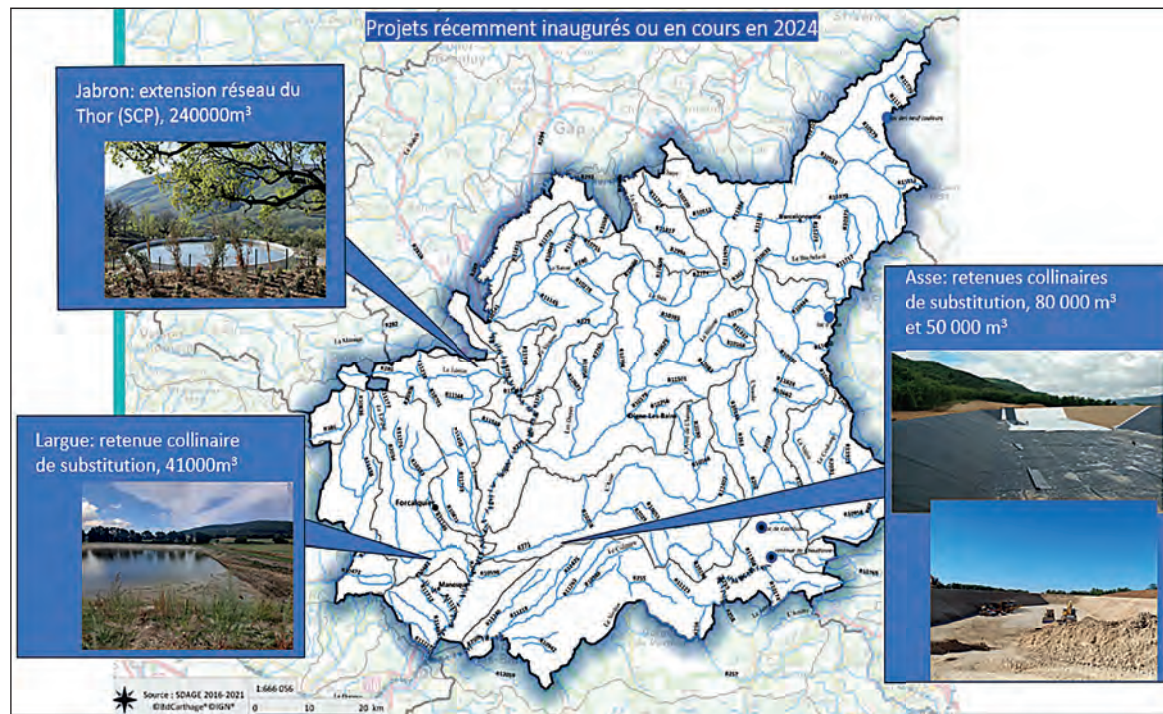
Les départements alpins, et notamment les Alpes-de-Haute-Provence tirent leur épingle du jeu avec plus de 12 millions d'euros d'aides programmées et réalisées, dont plus de cinq millions d'euros sur des projets individuels (voir carte ci-contre). Cela représente plus de 14 millions de m³ économisés ou substitués.

Au niveau national, la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'une des plus dotée en fonds d'hydraulique agricole avec une enveloppe globale de près de 71 millions d'euros d'aides publiques sur la période 2016-2023, répartis entre l'Agence de l'Eau, le fonds européen Feader, l'État, la région Sud-Paca, et les départements (voir graphiques ci-dessous).

Si ce bilan apparaît plutôt positif de prime abord, il est à relativiser à regard des investissements importants concédés par les porteurs de projets, de l'accompagnement de projets qu'il a fallu déployer au sein des réseaux des chambres d'agriculture et des fédérations des structures hydrauliques, ainsi que des multiples difficultés qu'il a également fallu surmonter pour le bon déroulement et l'aboutissement de ces projets.

Un travail à poursuivre

Ces plans nécessitent un formalisme et un montage complexes, les délais d'instruction sont longs, les travaux nécessitent l'avance de trésorerie, le solde de la subvention est versé plusieurs mois après la fin de l'acquiescement des factures, etc., et tout cela engendre des surcoûts qu'il est difficile à évaluer au départ du projet. Ainsi, le dispositif Feader s'avère à la fois très attrayant par le taux de financement élevé qu'il propose, mais la contrepartie est sans conteste la contrainte administra-



tive et financière qu'il représente. Par la force des choses, les conseillers des chambres d'agriculture ont dû monter en compétences et en ingénierie de projet, et travaillent aujourd'hui en réseau qu'ils intitulent « Pôle de compétences hydraulique régional ».

Les premiers Plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) des Alpes-de-Haute-Provence ont aujourd'hui plus de six ans et doivent donc faire l'objet d'un bilan et d'une évolution en Plan territorial de gestion de l'eau (le PTGE est la version 2 du PGRE qui doit prendre en compte l'évolution des besoins en eau en lien avec le changement climatique).

Certains de ces bilans ont d'ores et déjà pu être évoqués et présentés lors des Assises départementales de l'eau en octobre 2023, et ce travail va se poursuivre tout au long de l'année. Les instances de concertation de l'Asse et de la Bléone, co-animées par le Syndicat mixte Asse-Bléone et la DDT se réunissent d'ailleurs les 23 et 24 mai.

Les premiers retours montrent très clairement que la profession agricole n'a pas attendu le Varenne de l'Eau, ni la sécheresse de 2022, ni le Plan Eau du gouvernement pour agir et mettre en œuvre tout un ensemble de solutions permettant d'économiser la ressource en eau agricole et d'atteindre les objectifs fixés par les études volumes

prélevables et les fameux PGRE. Par exemple, sur les bassins versants du Calavon, du Largue et du Lauzon, les objectifs définis dans le cadre des PGRE ont été largement atteints grâce à la révision des autorisations de prélèvements permise par le pilotage de l'irrigation, et des retenues de substitution permettant de stocker l'eau en période pluvieuse pour ne plus la prélever en période estivale. Sur le bassin versant du Jabron, les révisions des autorisations, couplées à l'extension du réseau collectif du réseau du Thor de Sisteron de la SCP inauguré en avril dernier (voir L'Espace Alpin n°455), et à quelques réserves de substitution, permettent également de réaliser plus de 260 000 m³ d'économies en eau par an et d'atteindre les objectifs fixés. Ainsi, à l'échelle des différents bassins versants, les objectifs nationaux du Plan Eau de réduction de 10 % des prélèvements en eau d'ici 2030 sont largement atteints pour l'usage agricole.

Cependant, les bilans restent en demi-teinte sur deux points : les actions prévues au niveau de l'eau potable se font attendre en raison de l'écart important entre les coûts d'investissements nécessaires et les moyens limités des communes rurales ; et, si les économies d'eau théoriques au niveau des autorisations administratives sont bien réelles, celles-ci ne se retrouvent

pas forcément directement dans le cours d'eau et certaines situations d'étiage restent préoccupantes.

Un « cahier des solutions »

C'est par exemple le cas du Haut Calavon, où la Commission locale de l'eau s'interroge sur les suites à donner aux actions dans un contexte de « déficit chronique » et d'étiage sévère « naturel » d'un cours d'eau méditerranéen et karstique. Les efforts réalisés permettent de retarder la situation d'étiage sévère ou d'assecs, mais ne permettent pas de les éviter. Les actions d'économies d'eau « directes », ou « structurelles » ou « de premier plan » ont été réalisées. En tout état de cause, face aux défis que réclament l'adaptation au changement climatique, cela n'est pas suffisant pour assurer la sécurisation

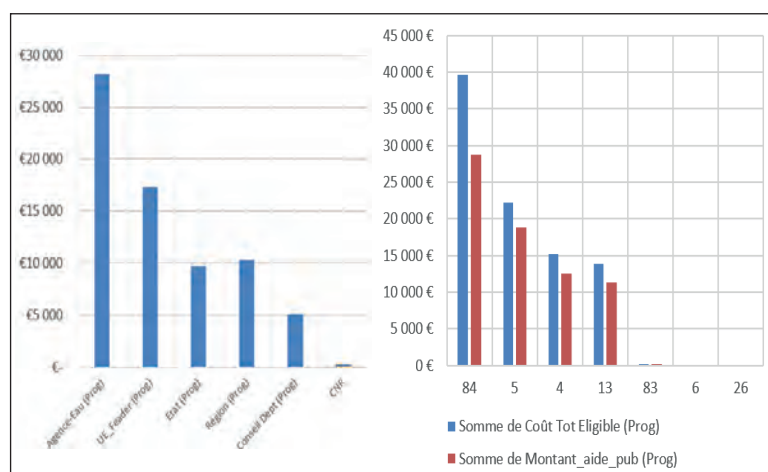
des exploitations agricoles et des milieux naturels face à l'accès à la ressource en eau sur le long terme. Il faut aujourd'hui persévérer et proposer un panel d'actions complémentaires aux actions d'ores et déjà réalisées.

Pour cela, la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence a élaboré un « cahier de solutions » (voir ci-dessous). Organisé en quatre axes, celui-ci regroupe un panel d'actions mobilisables et potentielles et qu'il convient d'adapter territoire par territoire, bassin versant par bassin versant. C'est un des objectifs de cette année 2024.

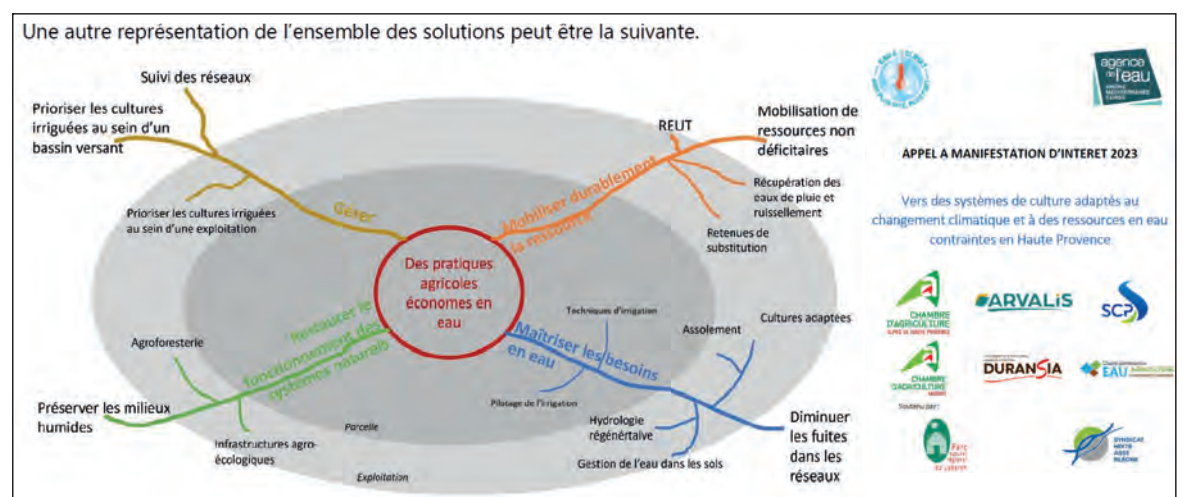
De plus, avec différents partenaires, la chambre consulaire bas-alpine porte cette année 2024 un nouveau projet intitulé « Vers des systèmes de cultures adaptées au changement climatique et aux ressources en eau contraintes en Haute Provence ».

Lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Eau et climat, agir plus vite, plus fort sur les territoires » de l'Agence de l'Eau, cette démarche vise à engager les exploitations en grandes cultures et cultures spécialisées de nos territoires à cultiver des variétés adaptées au changement climatique et économes en eau. Mais cette diversification ne doit pas se faire au détriment de la situation économique des exploitations. C'est pourquoi la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence s'est associée avec la chambre d'agriculture de Vaucluse, l'Institut du végétal Arvalis, la SCP et l'Inrae pour modéliser à la fois les conséquences du changement climatique sur les assolements actuels, et les conséquences économiques associées, ainsi que les conséquences économiques des différentes solutions proposées (voir graphique ci-dessous). ■

F.G.



Montants des investissements réalisés par les différents acteurs nationaux et régionaux.



Modélisation des solutions et des conséquences de la réalisation d'économies d'eau en agriculture.

Les Hautes-Alpes face à des crues dévastatrices

Deux épisodes météorologiques exceptionnels ont frappé successivement le département des Hautes-Alpes à la fin octobre et début décembre 2023.

Des épisodes méditerranéens atypiques par leur intensité et leur date tardive en début d'hiver. Ces épisodes corrélés aux douces températures ont été soutenus par la fonte des neiges, ce qui a accentué l'intensité de l'hydrologie entraînant des conséquences majeures pour ce département de montagne (débordements, inondations, érosions, glissements de versant, etc.) Le premier épisode a eu lieu le 20 octobre, la tempête Aline a, en effet, apporté des précipitations importantes avec 200 à 300 millimètres de pluie tombés en quelques jours seulement. Ces intenses pluies ont engendré des montées du niveau d'eau des rivières. Des crues de références quasi centennales ont été observées principalement sur le secteur des Écrins, touchant également l'ensemble du département. À titre d'exemple, sur le Buëch,



Parcelles érodées sur plusieurs mètres (à droite) et dépôts de matériaux alluvionnaires charriés par les crues (à gauche).

à Serres, le débit a été multiplié par 100 en quelques heures seulement passant de 1,4 m³/s à plus de 130 m³/s (voir graphique ci-dessous).

Le second épisode marquant a eu lieu entre le 30 novembre et le 1^{er} décembre. Celui-ci a apporté environ 150/200 mm de pluies sur les hautes vallées du département, avec un réchauffement notable des températures impactant un man-

teau neigeux déjà abondant pour la saison et engendrant une fonte record jusqu'à 2 500 mètres d'altitude. Les débits des cours d'eau sont montés très rapidement.

L'agriculture impactée

À titre d'exemple, le débit entrant dans la Durance à Embrun est passé en 24 heures de 35 m³/s à presque 500 m³/s multipliant le débit de la rivière de plus de 13 fois.

Le vendredi 1^{er} décembre à 22 heures, le débit total entrant dans la retenue de Serre-Ponçon était d'environ 1 150 m³/s, ce qui est déjà une référence historique depuis 30 ans. Fort heureusement, le lendemain midi, ce débit était redescendu à 650 m³/s. Avec un barrage de Serre-Ponçon déjà bien rempli ; l'épisode de crue n'a pu être écrêté que des 2/3. Les débits déversés à l'aval ont été de 230 m³/s, ce qui a provoqué des inondations de terres et des éro-

sions (Espinasses, la Saulce, Claret, etc.)

Beaucoup de dégâts ont été recensés dans les hautes vallées et le secteur des Écrins (vallée du Valgaudemar, de la Severaissette, du Rabiou, de Freissinières, etc.).

Beaucoup d'infrastructures routières disparues, des campings ont été détruits. Les impacts pour l'agriculture ont également été très importants, comme :

- ▶ des passerelles emportées bloquant les animaux dans les descentes des alpages ;
- ▶ les cours d'eau sont sortis de leur lit, des terres ont été inondées, érodées ;
- ▶ des prises d'eau emportées ;
- ▶ les ouvrages de protection ont subi d'importants dommages, certaines digues ont été emportées ;
- ▶ les dégâts ont touché l'ensemble du territoire mais ont été les plus importants sur les massifs monta-

Chiffres

- ▶ Une centaine d'entreprises recensées ayant été impactées ;
- ▶ Plusieurs dizaines d'associations syndicales de gestion de l'irrigation privées de leur capacité à irriguer pour la prochaine campagne ;
- ▶ Des zones pastorales exploitées collectivement inaccessibles ;
- ▶ Des chemins ruraux coupés ;
- ▶ Des parcelles définitivement érodées où la terre végétale est partie ;
- ▶ Des zones agricoles submergées par des dépôts alluvionnaires ;
- ▶ Des systèmes d'endiguement à entretenir ;
- ▶ Un accompagnement financier, technique et humain obligatoire ;
- ▶ Plusieurs dizaines de millions d'euros de travaux pour assurer une remise en état.

gneux (haut Drac, Rabiou, torrent de Crévoux, torrent de Réallon, torrent de Chagne (Guillestre, Vars), Risoul, Saint Crépin, etc.)

À ce stade, il est encore trop tôt pour faire un bilan exhaustif, mais les impacts sont considérables (infrastructures routières, réseaux EAP (eau potable), assainissement, terres agricoles emportées, réseau irrigation et prises d'eau détruits, abattoir plus fonctionnel, etc. Certaines exploitations d'élevages sur les secteurs de Guillestre n'ont plus d'alimentation en eau potable ce qui est très problématique pour l'abreuvement des animaux. Beaucoup d'infrastructures endommagées ont été accompagnées dans l'urgence par les collectivités locales, à la veille de la saison touristique, dans le courant du mois de décembre.

Les entreprises agricoles et structures associatives gestionnaires de l'irrigation ont des besoins très importants pour la remise en état de l'appareil de production et les ouvrages.

Des efforts à faire

Le monde agricole sollicite un accompagnement financier majeur des services de l'État et du Département sur les points suivants :

- ▶ solutions d'urgences pour l'accès à l'eau potable et à l'électricité, notamment pour l'abreuvement des animaux ;
- ▶ remise en état des ouvrages et parcelles impactés : prises d'eaux et canaux d'irrigation, abattoir, parcelles agricoles recouvertes de sédiments et embâcles ;
- ▶ perte de récolte, perte de fond des cultures.

Les agriculteurs et riverains souhaitent que soient réalisés (et entretenus) des ouvrages de protection sur les secteurs à enjeux où particulièrement exposés aux risques de crues torrentielles.

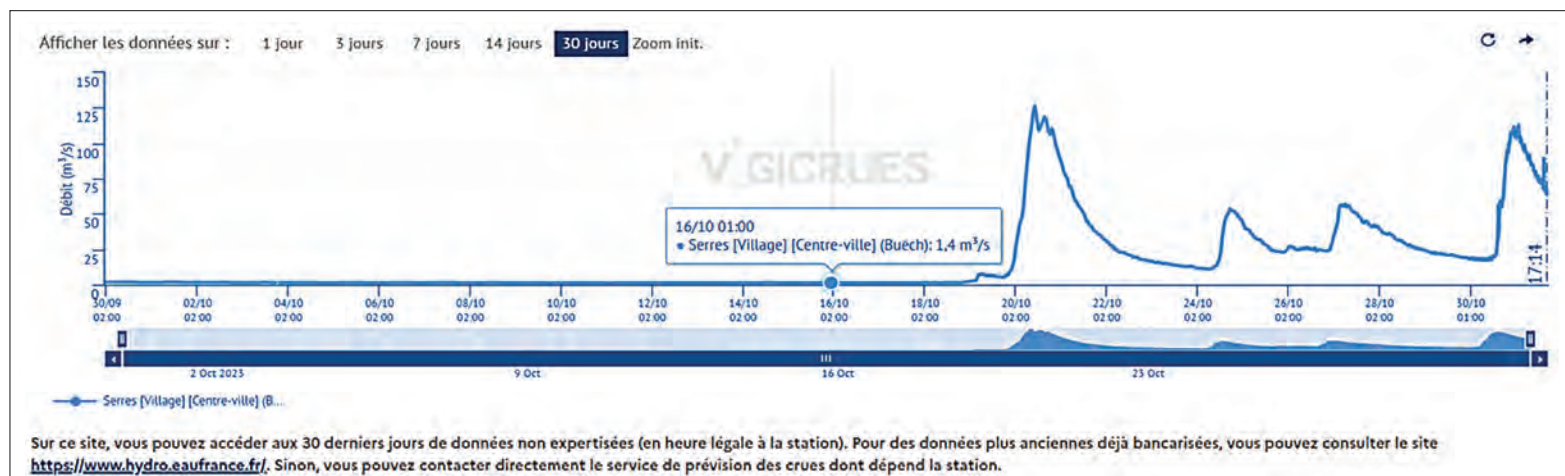
Dans le même temps, les opérateurs de terrains demandent à ce que les procédures de remise en état soient très largement facilitées et accompagnées par les pouvoirs publics. De même, le monde agricole souhaite que les cours d'eau puissent être curés et régulièrement entretenus afin de pouvoir faciliter les écoulements.

Enfin, une meilleure gestion d'alerte est demandée, notamment pour le secteur aval de Serre-Ponçon. ■

V.G. et H.M.



Réunion d'information auprès des gestionnaires de l'irrigation et des agriculteurs impactés.



Évolution du débit de la rivière Buëch le entre le 1^{er} et le 24 octobre 2023.

Dispositif d'aide financière post crues 2023 pour les structures d'irrigants

Des démarches ont été menées conjointement par le Département et la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes afin de mobiliser des dispositifs d'aides financières pour la remise en état des ouvrages impactés. Plusieurs aides financières sont aujourd'hui disponibles auprès du département des Hautes-Alpes, de l'Agence de l'Eau Rhône - Méditerranée - Corse et de la Région Sud (voir tableau ci-dessous). Ainsi les Associations syndicales de propriétaires (ASA et ASL) ainsi que les Cuma peuvent demander une aide financière à un ou plusieurs de ces financeurs, sous réserve de respecter les conditions d'éligibilité, et pour des taux d'aides pouvant varier de 30 à

50 % individuellement et jusqu'à 90 % en cumulé. Il est important de rappeler que toute intervention en cours d'eau devra nécessiter une demande d'autorisation préalable auprès des services de l'État (service Eau, environnement et forêt de la DDT 05). Des dérogations ont été mises en place afin de permettre aux structures ayant déjà effectué des travaux de pouvoir faire une demande d'aide financière sur présentation des factures. Le service d'ingénierie IT 05 et la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes peuvent vous aider à monter votre dossier de demande de subvention.

Sites à consulter pour :

- Aides Département : www.hautes-alpes.fr/guide-des-aides/associations-demandez-votre-subvention-en-ligne/
- Aides Agence de l'eau : www.eaurmc.fr/jcms/vmr_7142/fr/aide-restauration-suite-a-une-catastrophe-naturelle
- Travaux en rivière : www.hautes-alpes.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Milieux-aquatiques-Travaux-en-riviere/Dispositions-pour-travaux-en-riviere

| Financier | Taux d'aide (non cumulé) | Taux d'aide si plusieurs financeurs sollicités | Demandeurs concernés par les aides | Conditionnalités d'accord des aides | Montant minimal d'éligibilité des dépenses |
|------------------------------|--------------------------|--|------------------------------------|---|--|
| Département des Hautes-Alpes | 50 % | 30 % | ASA - ASL - Cuma | Aucune | Aucun |
| Agence de l'eau | 30 % | 30 % | ASA - AS - Cuma - Communes | <ul style="list-style-type: none"> • Commune ayant été placée en catastrophe naturelle • Remise en état des ouvrages à l'identique • Prise d'eau régularisée | 10 000 € HT |
| Région | 30 % | 30 % | ASA - ASL - Cuma | <ul style="list-style-type: none"> • Commune ayant été placée en catastrophe naturelle • Remise en état des ouvrages à l'identique • Prise d'eau régularisée | 6 000 € HT |

L'équipe eau de la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence s'étoffe



À la suite du départ de Julie Lebeau, partie à la région Occitanie s'occuper de la gestion quantitative de l'eau, Agathe Siracuse est venue prendre le relai début mai à la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence. Fraîchement titulaire d'un Master en science de l'eau à l'université de Montpellier et auparavant d'une licence de géologie, la jeune femme avait effectué son stage de fin d'études au sein de la chambre consulaire de l'Hérault sur un poste de chargée de mission avec des responsabilités similaires à celles qu'elle va devoir assumer dans le département.

Ce poste lui a permis de se familiariser avec l'irrigation agricole et les différents acteurs départementaux de l'eau, un écosystème souvent identique d'un département à l'autre. « Je connaissais assez peu le département même si j'y étais déjà venue en vacances mais je savais que c'était un territoire très tourné vers l'agriculture avec des enjeux forts en matière de gestion de l'eau, c'est ce qui m'a intéressée », explique-t-elle. Travaillant en binôme avec Fabienne Guyot elle va reprendre une partie des dossiers suivis par Julie Lebeau auparavant. Basée à Oraison, elle sera notamment en charge du projet « Vers des

systemes de cultures adaptées au changement climatique et aux ressources en eau contraintes en Haute Provence ».

La chambre consulaire accueille également une apprentie Alice Canaud et un stagiaire Camille Jeanjean. Ce dernier, étudiant en Bachelor à l'IUT de Digne-les-Bains en génie biologique option agronomie réalise, ici, son stage de troisième année et a pour mission de réaliser un suivi comparatif du pilotage de l'irrigation sur huit parcelles situées dans les vallées de l'Asse, du Largue et du Calavon avec des sondes tensiométriques connectées ainsi qu'avec l'outil de bilan hydrique Aquacrop.

Il doit également faire une estimation de l'utilisation par les agriculteurs du territoire des Outils d'aide à la décision (OAD).

Alice présente durant un an en apprentissage à la chambre d'agriculture sera, notamment chargée de l'étape d'évaluation des besoins avec la réalisation d'enquêtes sur les exploitations de l'étude de faisabilité de sécurisation hydraulique agricole du Val de Rancure en collaboration avec la SCP et la Fédération départementale des structures d'irrigation collective (FDSIC 04). Environ 25 exploitants ont déjà été pré-identifiés à ce stade. L'étudiante également en



Agathe Siracuse, Camille Jeanjean et Alice Canaud sont les nouvelles recrues de la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence sur les questions de l'eau. Ils seront basés à l'antenne d'Oraison. Agathe a pris la suite de Julie Lebeau auprès de Fabienne Guyot.

BUT à l'IUT de Digne-les-Bains dans la même section que Camille se rendra sur place avec des supports cartographiques et un question-

naire afin de recueillir des données sur l'orientation économique des exploitations, les assolements, les besoins en eau ainsi que les condi-

tions d'accès à celle-ci. Les données seront analysées et ensuite géoréférencées. ■

A.G.

PUBLIREPORTAGE

EAU ET SOL, UN ENJEU COMMUN

L'étude des sols au cœur de l'adaptation au changement climatique



Savez-vous qu'une bonne connaissance des sols de vos parcelles peut améliorer leur potentiel agronomique ?

La connaissance des sols est essentielle pour les agriculteurs, car chaque sol a sa propre fertilité naturelle, physique, chimique et biologique. Comprendre ses propriétés comme sa texture, sa composition chimique et sa structure permet d'adapter les pratiques agricoles pour optimiser les rendements. Aujourd'hui, les agriculteurs sont confrontés au défi de réduire l'utilisation d'eau, d'engrais et de pesticides pour préserver l'environnement tout en maintenant des rendements élevés. Pour y parvenir, il est important de revenir à une meilleure compréhension des sols afin d'améliorer et d'utiliser leur potentiel agronomique, pour pouvoir continuer à vivre du travail de la terre.

De quelle manière pouvez-vous faire évoluer vos pratiques culturales et comment la SCP peut-elle vous accompagner sur cette réflexion ?

Pour faire évoluer les pratiques culturales, il faut commencer par les étudier. Cela passe notamment par l'observation à la parcelle des profils de sols.

L'observation de la structure du sol, du comportement des racines, de la circulation de l'eau, ou encore des effets du travail du sol comme le tassement et la compaction



Le sol garde en mémoire ce que l'homme y fait.

Sophie Dragon

est très importante. Il faut que l'agriculteur descende de son tracteur et se rapproche de ce milieu fragile qu'il travaille.

Le sol évolue lentement mais garde en mémoire toutes les interventions de l'homme depuis le travail du sol jusqu'à l'apport des matières organiques, en passant par la plantation et la restitution des résidus de cultures. La SCP peut apporter une analyse complémentaire à ces observations au champ grâce à l'utilisation de différents outils.

- Les analyses physico-chimiques et biologiques permettent de préciser certains paramètres comme le pH, la capacité de rétention, les teneurs en éléments minéraux et la qualification des différents types de matières organiques présentes.

- L'activité microbienne, biologique et le potentiel de minéralisation sont des choses que l'on peut mesurer. Sur cette base, elles permettent de faire des préconisations en termes de gestion des sols, des matières organiques, de couvertures du sol et de semis de couverts végétaux ou spontanés.

- Afin de pouvoir interpréter au mieux les résultats, il faut faire une enquête agronomique pour connaître l'historique des pratiques culturales : travail du sol, fertilisation et pilotage de l'irrigation.

Les outils d'analyses ne peuvent pas tout nous dire, interroger au préalable l'agriculteur sur son travail est primordial.

Sophie Dragon et Jean-Claude Lacassin, pédologues et experts techniques au Département Services aux Agriculteurs.



Accompagner les agriculteurs à l'adaptation au changement climatique, c'est le cœur de métier de la SCP.

Connaître les sols pour pouvoir adapter les pratiques est une première étape essentielle, puis vient ensuite le pilotage des irrigations au plus près des besoins en eau de la plante sans oublier l'utilisation de matériel performant et la mise en place de pratiques agroécologiques à l'échelle de l'exploitation.

La SCP est présente aux côtés des agriculteurs pour les conseiller et innover sur chacune de ces étapes.

Emilie Buron, ingénieure chargée d'affaire clientèle agricole.

De la prise de conscience à l'action dans les Alpes-de-Haute-Provence

Après la sécheresse historique le département des Alpes-de-Haute-Provence comme nombre de ses homologues a pris pleinement conscience de l'urgence à réagir et à agir pour se préparer à ces épisodes amenés à se renouveler. C'est ainsi que comme les Hautes-Alpes un an plus tard, il a organisé des Assises de l'eau en octobre 2022 avec un second épisode en novembre 2023 pour présenter le plan d'action préfectoral et la nouvelle stratégie départementale. Ainsi, celle-ci consiste en un renforcement de l'accompagnement des maîtres d'ouvrage du petit cycle de l'eau (eau potable-assainissement) avec une augmentation des moyens en ingénierie et en moyens financiers. Par ailleurs, le département compte réinvestir le domaine

du grand cycle de l'eau (participation aux actions des gouvernances locales et aux partenariats stratégiques régionaux, SAGEs, comités de rivière, comités sécheresse, comité départemental de l'eau, etc.). Il veut aussi élaborer une nouvelle politique d'intervention en faveur de l'hydraulique agricole visant à soutenir la transition agro-écologique de l'agriculture et la gestion économe de l'eau à travers de nouveaux dispositifs financiers et techniques.

Deux appels à projets

Pour cela, il a déployé une nouvelle politique financière autour de l'hydraulique agricole, avec, notamment la mise en œuvre de conventions de partenariat avec la chambre d'agriculture, la SCP et

EDF ; la mise en place d'un budget de 3 millions d'euros par an soit 9 millions d'euros pour la période 2024-2026.

Enfin, deux dispositifs d'aide financière, un en cours et un à venir ont été décidés. Le premier voté en décembre 2023 pour améliorer la qualité du service d'irrigation collective et encourager une gestion économe de la ressource en eau et le second qui devrait être voté en juin pour soutenir l'acquisition de petits équipements en faveur de la protection de la ressource en eau, de la biodiversité ainsi que de la conservation des sols.

Un appel à projets a donc été lancé en avril et court jusqu'au 1er juin pour soutenir les travaux de sécurisation et de réhabilitation structurante des ouvrages d'irrigation

collectifs d'intérêt départemental et pour la préservation de la vocation multifonctionnelle des canaux. Le prochain qui débutera début juillet jusqu'au 30 septembre concernera les investissements neufs en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, au développement durable et la gestion des ressources naturelles.

Le Conseil départemental a recruté une chargée de mission « Grand cycle de l'eau et hydraulique agricole », Marjorie Grimaldi, qui sera donc dédiée à ces sujets. ■

A.G.



Marjorie Grimaldi a été recrutée à la suite des Assises de l'eau par le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence pour se charger des questions autour de ces problématiques.

Marjorie Grimaldi, chargée de mission « Grand cycle de l'eau et hydraulique agricole » au Conseil départemental : marjorie.grimaldi@le04.fr ou Tél. : 04 92 30 08 88

Le Plan d'hydraulique agricole départemental des Hautes-Alpes est sur les rails

La sécheresse exceptionnelle de l'été 2022 restera dans les annales du pays et des Hautes-Alpes. Déficit pluviométrique important, augmentation des températures entraînant un isotherme 0°C toujours plus haut accélérant la fonte des glaciers, un lac de Serre-Ponçon en étiage exceptionnellement bas, des pâturages grillés par le soleil et des troupeaux parfois privés d'eau, une irrigation sur les bassins du Drac et du Buëch confrontée à une ressource très basse, etc, les conséquences sont multiples.

Face à cette situation exceptionnelle, les Hauts-Alpins ont affronté cette sécheresse avec détermination et solidarité, ce qui a permis de sauver en partie la saison touristique, d'assurer la desserte en eau potable et de sauver une partie des récoltes.

Cependant, afin d'être mieux armé lors de nouveaux épisodes, au début de l'année 2023 les Assises de l'eau ont été initiées par le préfet Dominique Dufour ainsi que Jean-Marie Bernard, président du Département afin de co-construire des plans d'actions opérationnels. Dans le même temps, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a initié une démarche similaire afin de définir des priorités et un plan d'action sur le volet agricole afin d'accompagner au mieux l'agriculture locale face aux grands défis du changement climatique. Ainsi, tout au long de l'année 2023, plus de 200 acteurs concernés par le sujet se sont impliqués dans la démarche (élus, acteurs du tourisme, agriculteurs, syndicats d'irrigation (ASA), techniciens, associations de protection de la nature) et ont travaillé autour de cinq ateliers et thématiques lors de 21 réunions qui ont débouché sur autant d'actions, dont le déploiement interviendra sur plusieurs années.

Le 5 avril 2024, lors d'une deuxième journée au conseil départemental des Hautes-Alpes, il a été présenté

le plan d'action autour de cinq thématiques.

Entre les deux séquences des Assises de l'eau, des actions structurantes qui s'inscrivent dans ce nouveau cadre ont été pointées et le plan d'action agricole va s'articuler autour de quatre grands axes :

► Axe 1 : sécuriser l'accès à la ressource en eau pour pérenniser l'irrigation

Ce premier axe concerne le sujet des aménagements d'hydraulique agricole sur l'ensemble du département, y compris les secteurs jusqu'ici considérés comme non problématiques. Ceci afin d'anticiper les effets du changement climatique.

Par exemple, cette action se déclina par la mise en place d'actions de conversion de réseaux d'irrigation gravitaire par passage à l'aspersion, substitution de prélèvements en eau par forage ou stockage, modernisation de réseaux, busage, équipements à la parcelle, etc.

Cet axe doit rendre possible la construction d'aménagements hydrauliques pour stocker l'eau en période d'abondance et diminuer les prélèvements ensuite en modernisant les équipements et infrastructures pour les gestionnaires qui le souhaitent.

► Axe 2 : renforcer la résilience de l'agriculture face aux sécheresses

Ce deuxième axe a pour ambition d'identifier et travailler sur l'ensemble des leviers de l'exploitation agricole afin de renforcer l'agriculture face aux sécheresses. Ces actions passeront, par exemple, par la mise en œuvre d'essais sur les variétés de végétaux cultivés et des techniques pour conserver au mieux l'eau dans le sol.

► Axe 3 : Professionnalisation et mutualisation des moyens des gestionnaires de l'irrigation

Cet axe a pour ambition d'apporter un accompagnement aux gestionnaires de l'irrigation. L'objectif recherché est de mutualiser les services administratifs et techniques



Hervé Moynier et Éric Lions ont animé un atelier sur l'hydraulique agricole lors de la restitution des Assises de l'eau en avril dernier.

des ASA, par exemple : recrutement d'employés de maintenance communs entre ASA, créer des groupements de commande locaux pour le portage d'études, l'achat d'électricité, les travaux d'entretien courant des canaux et réseaux sous-pression, le contrôle périodique des compteurs et échelles limnimétriques, ou encore former et informer les gestionnaires (gestion, réglementation, conseils techniques, etc.)

► Axe 4 : pédagogie, connaissance et communication

L'objectif de cette action est de faire reconnaître la culture méditerranéenne des gestionnaires de l'irrigation. Cette action doit également permettre d'améliorer la connaissance afin de communiquer efficacement pour sensibiliser et préserver l'équilibre entre ressource et usages séculaires (par exemple, instrumenter les canaux gravitaires et les cours d'eau et en assurer le suivi, engager des études sur les services écosystémiques des canaux gravitaires en zones de montagne, créer un site/page web pour communiquer sur les projets d'hydraulique) Quatre autres domaines d'activités ont également été présentés afin de faire l'objet de plans d'action. Tout



d'abord les activités touristiques avec un soutien au tourisme estival au même titre que les sports d'hiver et d'eau vive dans un contexte de rareté et de préservation de la ressource. Un observatoire des usages de l'eau va être créé, des événements de sensibilisation organisés. Un plan d'adaptation au changement climatique sera défini par filières d'activités.

Ensuite, pour concilier production d'énergie, protection des milieux et usages multiples de l'eau, les collectivités doivent être mieux accompagnées pour maîtriser le développement de leurs projets. Une cartographie informative concertée des enjeux liés à l'hydroélectricité va notamment être établie.

Un financement plus incitatif des collectivités va également être mis

en œuvre pour assurer qualité et disponibilité de l'eau. Il conviendra d'étudier les capacités des multiples ressources en eau (sources, nappes, etc.), de protéger les captages mais aussi de réfléchir à la gouvernance de l'eau.

Enfin, le grand public doit être sensibilisé aux enjeux de la Gemapi. Un principe de solidarité entre montagnes « sources » de l'eau et plaines en aval « consommatrices » doit être défini.

Des comités de suivi se réuniront régulièrement afin de faire un point sur le suivi de ces actions.

Le préfet Dominique Dufour a salué cette démarche conjointe entre l'État et le Département, « un signal fort lancé à tous les acteurs et un gage d'efficacité ». ■

H.M.